



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 7 décembre 2020 qui avait lieu par visioconférence à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2020-07 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC MUNICIPAL**

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce huitième jour de décembre 2020.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher